



**Réunion ministérielle du g7+ sur l'accès à la justice pour tous
dans les pays affectés par des conflits
les 19 et 20 juin 2019, à La Haye**

**ACCES À LA JUSTICE POUR TOUS
DANS LES PAYS AFFECTÉS PAR LES CONFLITS**

DECLARATION ET PLAN D'ACTION CONJOINT

Nous, les Ministres et représentants de haut niveau des états membre du g7+, avec des représentants d'organisations internationales, la communauté des donateurs et des organisations de la société civile, nous sommes réunis à La Haye, les 19 et 20 juin 2019.

Nous rappelons les documents précédents faisant état du rôle fondamental de l'accès à la justice en tant que pilier fondamental de la paix durable, de la stabilité et du développement dans les pays affectés par des conflits, dont la déclaration de Dili de 2010, le New Deal pour l'engagement dans les états fragiles (le New Deal) en 2011, l'Agenda 2030, l'Objectif de développement durable (ODD) 16.3, la Déclaration sur l'égalité d'accès à la justice pour tous d'ici à 2030 (la Déclaration), adoptée le 7 février 2019, et le rapport du Groupe de travail exploratoire sur la justice pour tous (le rapport du Groupe de travail).

Nous prenons acte du rapport du Groupe de travail exploratoire sur la justice pour tous, coprésidé par la Sierra Leone, qui concluait que 5 milliards de personnes n'ont pas de véritable accès à la justice. Nous soutenons les principes définis dans l'Agenda 2030, dans la Déclaration, et dans le rapport du Groupe de travail et nous sommes convaincus que des mesures concrètes doivent être prises, afin de faire la justice centrée sur les citoyens une réalité pour les pays affectés par des conflits. S'atteler à ces besoins devrait faire partie intégrante du dialogue mondial sur l'accès à la justice.

Nous croyons que l'accès à la justice est un principe universel, mais que c'est au niveau local qu'il doit être réalisé. Cela signifie que renforcer l'accès à la justice requière une approche centrée sur les citoyens, qui tient compte de la situation de conflit, ancrée dans le contexte local, le leadership politique, les informations sur les besoins des citoyens et des communautés, ainsi qu'un investissement financier durable. Notre expérience démontre que la justice est indispensable dans la prévention de conflit. Nous avons également pu constater que l'accessibilité et la qualité de la justice ont un effet démultiplicateur sur toute une gamme d'objectifs identifiés dans les Objectifs de développement durable. Par conséquent, nous appelons tous les acteurs à insérer des considérations de justice dans la planification stratégique de la paix, de la sécurité et du développement.

Nous affirmons que l'accès à la justice peut progresser grâce à des relations collaboratives, tels que des partenariats public-privé, des collaborations avec la société civile indépendante, des institutions semi-gouvernementales, des organisations d'aide juridictionnelle, des dirigeants locaux, des autorités traditionnelles et coutumières, des organisations intergouvernementales, et des donateurs internationaux ; en utilisant des outils innovants comme des centres de justice, des assistants juridiques basés dans les communautés, des cours itinérantes, et en élargissant l'accès aux informations juridiques.

Nous sommes conscients que parvenir à un système de justice orienté sur les citoyens dans des pays affectés par des conflits, nécessite de s'attaquer à des problèmes systémiques ou structurels, dont ceux qui touchent le plus les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Nous reconnaissons que les systèmes de justice sont complexes, avec, à la fois, des systèmes formels et informels qui façonnent les parcours de justice et les perceptions qu'en a le public. De nombreuses personnes ne résolvent pas leurs litiges à travers le système judiciaire formel, en particulier dans les pays touchés par des conflits. Nous notons que les systèmes formels sont souvent victimes de fragmentation, de la faible capacité des institutions d'état, et d'un manque de ressources. De la même manière, nous comprenons que les systèmes de justice informels ne peuvent pas toujours répondre aux besoins de justice des femmes, des jeunes ou des groupes vulnérables, et les systèmes de justice devraient faire respecter généralement les droits de l'Homme. Nous sommes convaincus qu'une collaboration constructive entre les deux systèmes peut les amener à devenir complémentaires, et ainsi, garantir que personne ne restera au bord du chemin.

Nous reconnaissons que l'assistance internationale est essentielle aux secteurs de la justice dans les pays affectés par les conflits, mais nous croyons fermement que les pays bénéficiaires devraient s'appropriier le secteur de la justice. Nous reconnaissons qu'un investissement accru dans l'accès à la justice doit provenir d'augmentation des affectations des budgets nationaux et d'engagements élargis des donateurs internationaux pour des systèmes de justice inclusifs. Par conséquent, nous cherchons à améliorer la coordination avec les partenaires internationaux, conformément aux principes de la Déclaration du New Deal.

Nous nous engageons à promouvoir l'accès à la justice dans nos pays, en appliquant les principes affirmés dans ce document. Nous adoptons donc ce Plan d'action conjoint et nous nous engageons à prendre les mesures concrètes suivantes afin de parvenir à une justice plus inclusive et centrée sur les citoyens dans les pays affectés par des conflits :

1. **Présenter la perspective des pays affectés par des conflits lors du Forum politique de haut niveau sur les Objectifs de développement durable.** Nous acceptons que ce Plan d'action conjoint, et toute action individuelle d'un état visant à le mettre en œuvre au niveau national, soient présentés au nom du g7+ au Forum politique de haut niveau en juillet 2019 et lors du sommet sur les Objectifs de développement durable en septembre 2019.

2. **Participer aux Examens nationaux volontaires des ODD.** Nous nous engageons, lorsque ça n'est pas encore le cas, à mener au moins un Examen volontaire national inclusif (EVN) avant 2022, si possible, dont un examen des mesures d'accès à la justice dans le cadre de l'ODD 16.3. Notre participation au processus EVN apportera la perspective des conflits sur les ODD que les EVN ne comportent pas encore. Nous nous engageons, en outre, à incorporer les conclusions de ces EVN dans de futures stratégies nationales de justice.
3. **Améliorer la collecte de données, le suivi et l'évaluation des besoins en matière de justice.** Nous nous engageons à élargir le cadre et à améliorer la qualité des données recueillies sur les besoins en matière de justice, la justice en général, et les perceptions de la justice. Les données peuvent être utilisées dans le cadre d'un apprentissage mutuel et pour aider les partenaires donateurs à adapter leur soutien aux besoins du pays. Nous entérinons une approche centrée sur les citoyens et inclusive pour la collecte de données. Nous nous engageons à utiliser les données là où se sera nécessaire pour enrichir les politiques, conformément à ce Plan d'action conjoint.
4. **Développer des stratégies nationales d'accès à la justice.** Nous développerons des stratégies nationales d'accès à la justice, ou bien, incorporerons des éléments d'accès à la justice dans un projet national existant ou dans des stratégies du secteur de la justice, en accord avec les priorités identifiées dans ce Plan d'action conjoint. Les stratégies établiront que les solutions aux besoins de justice des citoyens peuvent être façonnées par des sources nombreuses et inclusives, parmi lesquelles les processus de justice formel et informel, les données sur les besoins en matière de justice, et les parcours de justice définis dans l'Agenda 2030 et l'ODD 16.3.
5. **S'assurer que les indicateurs nationaux sont alignés sur les indicateurs mondiaux et les stratégies de justice nationales.** Nous prenons acte que l'amélioration de la justice centrée sur les citoyens requière des outils de mesures adaptés aux contextes uniques de conflit dans les états membres du g7+. Ces indicateurs compléteront les indicateurs mondiaux et pourront définir de nouvelles relations de financement entre les états membres du g7+ et les donateurs internationaux.
6. **Collaborer avec les donateurs afin d'ancrer les besoins de justice dans les pays affectés par des conflits dans leurs politiques d'assistance et leurs cadres stratégiques.** Nous nous engageons à travailler avec les donateurs afin d'assurer que leurs programmes reflètent un développement plus large et des objectifs de sécurité.
7. **Renforcer la coordination régionale et mondiale sur l'accès à la justice.** Nous nous engageons à renforcer la coopération dans le secteur de la justice entre les états membres du g7+ dans le cadre de la Coopération d'état fragile à état fragile. Nous nous efforcerons de renforcer la prise de conscience mondiale des besoins et des attentes uniques en matière de justice dans les pays affectés par des conflits. Nous poursuivrons la

coordination sur les priorités en matière de justice avec les partenaires régionaux et internationaux.

8. **Organiser régulièrement des réunions sur l'accès à la justice.** Nous organiserons au moins une réunion de haut niveau par an, et d'autres réunions de travail si nécessaire, afin de partager des informations sur les enseignements tirés et les mesures prises afin de mettre en œuvre ce Plan d'action conjoint et l'ODD 16. Lors de cette réunion, nous partagerons également les progrès réalisés, les difficultés et les jalons de la justice pour tous dans nos pays.